

Résumé

Déroulement d'un débat au Congrès

01

Présentation du sujet

Sujet présenté par une
personne-ressource ou
par la personne
politique responsable
du dossier.

02

Comité plénier d'échanges

Questions de clarification
et commentaires
recevables.



DURÉE DES
INTERVENTIONS :
3 MIN

- Temps alloué: défini par
la présidence des
débat
- Possibilité de 2 tours de
parole, mais priorité aux
premiers tours de
parole
- Alternance des micros

**Si le sujet prévu
constitue un échange,**
le point est terminé.

**Si le sujet prévu
conduit à une décision,**
les étapes suivantes
sont requises.



03

Comité plénier d'annonce de propositions

- Toute personne déléguée peut annoncer une ou des propositions.
- Sous forme de dictée (aucune explication ou présentation).
- Remise des propositions par écrit à la présidence des débats.

05

Délibérante

Sont recevables, les propositions de dépôt, de référence, de remise à date fixe et de vote scindé.

DURÉE DES INTERVENTIONS :
2 MIN

- Temps alloué : défini par la présidence des débats
- Un tour de parole

07

Vote

- Immédiatement après les derniers droits de parole.
- Vote à main levée.
- Décision à la majorité

Statuts et règlements : décision au 2/3 des personnes déléguées présentes.

Dissidence : à la fin de chaque période de vote, une personne déléguée peut se présenter au micro pour manifester sa dissidence. La personne présidente des débats demande aux personnes dissidentes d'abord de se lever et ensuite d'inscrire leur dissidence sur un formulaire prévu à cet effet. Le nom des personnes dissidentes est publié lors d'une séance ultérieure du Congrès.

04

Présentation des propositions

DURÉE DES INTERVENTIONS :
3 MIN (et ce, pour l'ensemble des propositions d'une personne déléguée)

- Dans l'ordre où elles ont été annoncées

- Appui requis d'une personne déléguée pour chaque proposition déjà inscrite au cahier du Congrès.

Orientations : toute nouvelle proposition doit obtenir l'appui de 200 personnes déléguées.

Statuts et règlements : tout nouvel amendement aux propositions inscrites au cahier doit obtenir l'appui de la majorité des personnes déléguées présentes.

- Une proposition qui n'a pas reçu l'appui nécessaire n'est pas retenue ni pour débat ni pour décision.

06

Derniers droits de parole

DURÉE DES INTERVENTIONS :
2 MIN

- Les personnes déléguées qui ont présenté une ou des propositions.
- Dans l'ordre des niveaux de vote (la principale étant appelée en dernier).

Prolongation du comité plénier et de la délibérante (s'applique aux points 2 et 5)

S'il y a encore des personnes au micro qui souhaitent intervenir à la fin du temps alloué, la présidence des débats informe le Congrès que la durée du comité plénier ou de la délibérante sera prolongée, si la majorité l'accepte, afin que ces personnes interviennent.